



Interpellation des groupes socialiste, vert et « A gauche toute ! »

09-INT-193

Impôts à la dépense : tirer les conclusions du vote zurichois

Le vote populaire des zurichois qui ont décidé le 8 février 2009 d'abolir l'impôt à la dépense pratiqué dans le canton relance indéniablement le débat sur les forfaits fiscaux.

Rappelons que ce type de taxation, largement utilisée par le canton de Vaud, constitue une double inégalité au niveau fiscal :

- C'est premièrement une entrave importante au principe d'égalité devant l'impôt. Les riches étrangers sans activité lucrative bénéficient en effet d'un régime fiscal privilégié sans commune mesure avec lui qui est appliqué aux autres contribuables.
- Ensuite, ce régime participe d'une sous enchère et d'une concurrence fiscale malsaine entre les cantons.

Dans la presse du 10 février 2009, le directeur de Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a évoqué la nécessité de tirer les conséquences du vote zurichois et d'introduire plus de transparence. Il a indiqué qu'il « fallait revoir les forfaits à la hausse » et que les « conditions pour l'octroi d'un tel traitement doivent être mieux définies » (*Le Temps*, 10 février 2009). Dans plusieurs cantons, les responsables des finances ont exprimé ce même souhait de relever l'impôt à la dépense et d'harmoniser les pratiques. Enfin, le canton de St-Gall a également déposé une initiative aux Chambres fédérales demandant la suppression de l'impôt à la dépense.

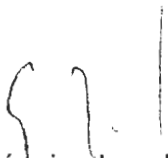
Les voix se font donc de plus en plus nombreuses pour dénoncer l'inégalité de ce mode de taxation, réclamer son abolition, ou tout au moins son harmonisation à la hausse. Dans ce contexte, il est de moins en moins compréhensible que le canton de Vaud joue ainsi la carte de la sous enchère fiscale et défende à tout prix un mode de taxation parmi les plus inégalitaires qui soit. Si le Grand Conseil a récemment rejeté deux interventions parlementaires visant à harmoniser les pratiques et à revoir les forfaits à la hausse, il faut admettre que le vote du canton de Zurich change la donne. Les arguments d'autorité sur les soi-disant risques de perte de substance fiscale, jamais étayés par un quelconque élément chiffré ou par une étude scientifique, ne sont aujourd'hui plus suffisants pour défendre ce qui constitue une grave entrave au principe d'égalité devant l'impôt.

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner précisément sur le nombre des contribuables au bénéfice de l'impôt sur la dépense et de l'évolution de ce nombre et des recettes fiscales perçues à ce titre au cours des 10 dernières années ?
2. Toujours pour les dix dernières années, combien de départs et d'arrivées de contribuables taxés à la dépense ont été enregistrés dans le canton ? Quel a été l'impact des départs et des arrivées sur les recettes de l'impôt à la dépense ?
3. Lors du départ d'un contribuable taxé à la dépense, on peut admettre qu'il a substitution de l'occupation du domicile par un autre contribuable taxé ou non à la dépense. Pour calculer l'impact fiscal global sur le canton de tels mouvements, on devrait en tenir compte. Le canton a-t-il des données en la matière ?
4. Sur le nombre de contribuables taxés à la dépense dans le canton de Vaud, combien sont-ils établis depuis plus de 2 ans, respectivement plus de 5 ans, plus de 10 ans, plus de 15 ans et plus de 20 ans. Quelles sont les recettes fiscales issues pour chacune de ces catégories ?

CK RM

5. Quelle est la distribution actuelle, au moins par quartile, des recettes de l'impôt sur la dépense et le nombre de contribuables concernés pour chaque catégorie ?
6. Le Conseil d'Etat peut-il nous donner des statistiques croisées découlant des questions 5 et 6, à savoir une statistique, au moins par quartile, de la distribution des recettes et du nombre de contribuables en fonction de la durée de résidence dans le canton ?
7. Le canton peut-il évaluer ce que rapporterait au canton une taxation normale des personnes aujourd'hui imposée à la dépense ? Des évaluations ont-elles été effectuées ?
8. Dans *Le Temps* du février 2009, le président de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a indiqué que la CDF allait se saisir de la question selon un agenda qui pourrait être fixé au mois de mars. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur l'état de ces discussions ?
9. Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport aux déclarations du président de la CDF, le Conseiller d'Etat soleurois Christian Wanner, qui évoque la nécessité d'introduire plus de transparence et la nécessité de revoir les forfaits à la hausse ?



Grégoire Junod



Philippe Martinet



Jean-Michel Dollvo

G. Junod souhaite développer

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Césa	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Flora-Guttmann Martine
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Glardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grogmuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2008

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Marendaz André	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Martinet Philippe	Randin Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre